

UN NUMERO 10 C.

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Lyon, 29 Juin 1848.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Dans les circonstances difficiles où les événements de Paris viennent de nous placer, l'unité de vues et de commandement doit ramener le triomphe de l'ordre. C'est dans ce but que l'Assemblée nationale a nommé un président du conseil, chef de la République. Ce président, qui nommera ses ministres, est un soldat tout fraîchement arrivé d'Afrique : autrefois aussi, le premier consul nommé par les représentants du peuple était un jeune général qui revenait depuis quelques jours de l'armée d'Égypte. Le premier consul est devenu empereur ; le despotisme du sabre a pesé de tout son poids sur le pays pendant quinze ans.

Ce qui est arrivé une fois ne se reverra pas de nos jours, nous l'espérons. Les idées ont trop progressé en cinquante ans pour que nous puissions redouter que le citoyen Cavaignac veuille songer un seul instant à profiter de la position que les circonstances lui ont faite pour asservir son pays. Par sa fermeté et son habileté militaire, il vient de délivrer la capitale des horreurs de l'anarchie ; il a sauvé la République, grâce lui en soient rendues, mais qu'il trouve sa récompense dans sa propre conscience ; que sa plus douce consolation et son plus noble orgueil soient de savoir qu'il a bien mérité de la patrie.

Là doit se borner son ambition et si, ce qu'à Dieu ne plaise, il venait à la pensée, à lui ou à tout autre, de porter une main profane et liberticide sur les droits du peuple souverain, il verrait à l'instant même se relever en masse et marcher contre lui ces mêmes hommes qui lui ont prêté l'appui de leurs bras et de leur courage dans ces jours de deuil et d'éternelle douleur. Nous le répétons, la France ne veut plus de tyrannie ; elle n'a plus qu'une seule devise, qu'un seul cri : *Vive la République !*

FRATERNITÉ.

Cette cruelle guerre est finie ; mais que de sang versé ! que de douleurs dans les familles !

Certes, nous sommes profondément attachés à la foi républicaine, qui fut le culte de toute notre vie, le principe et la cause de toutes nos souffrances, de tous nos renoncements ; mais nous aurions mieux aimé rester sous la servitude du sens et porter jusqu'au tombeau le deuil de nos espérances, que de voir le sang de la patrie couler ainsi par ses quatre veines.

Que ce terrible exemple nous serve à tous de leçon et d'enseignement ! Surveillons-nous avec une vigilance austère, et sans abandonner le droit, car il vaudrait mieux briser sa plume, inspirons-nous de plus en plus, journaux, pouvoirs et partis, de ce noble sentiment que février avait inscrit sur sa bannière : *Fraternité !*

Quant à nous, voici notre formule d'avenir, telle que nous l'avions posée dans notre numéro du 29 mai :

« Avec la propagande libre et le vote universel, tous les progrès ne sont qu'une question de temps ; toutes les solutions de droit et d'honneur sortiront, et quand on a pour soi les institutions, mieux vaut l'idée que l'épée.... »

« Il faudrait que les ouvriers, maîtres de la politique par le suffrage universel, voulussent bien exercer leur souveraineté légalement au lieu de faire craindre les mesures extrêmes qui peuvent tout ruiner, révolution, liberté, patrie.... »

« Ah ! quand serons-nous tous, ouvriers et maîtres, prolétaires et riches, quand serons-nous assez sérieux pour être citoyens et débattre nos intérêts pacifiquement, comme des hommes libres ? » (Réforme.)

DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Trois journaux réactionnaires de la capitale ont cessé de paraître ; est-ce donc parce que le parti bonapartiste s'est trop agité et a joué un trop fort rôle dans les évé-

nements de Paris, que la *Liberté* a été suspendue ? L'Assemblée Nationale a sans doute poussé également trop loin l'audace royaliste, puisque ce journal a subi le même sort ; quant à la *Presse*, son rédacteur en chef nous est suffisamment connu pour que nous ne doutions pas de son savoir-faire. Le confident des pensées secrètes de Louis-Philippe travaillait depuis longtemps pour la régence ; si donc le pouvoir, en supprimant son journal et en emprisonnant son rédacteur, a fait un acte de vigueur en faveur de la démocratie, nous nous en félicitons, car il entrerait dans une voie meilleure que celle que nous nous étions figurée ; mais si ces actes étaient un attentat pur et simple à la liberté individuelle et à celle de la presse, nous nous soulèverions d'indignation ; car après avoir frappé les journaux royalistes, demain viendrait le tour des journaux républicains, et ainsi le gouvernement militaire étoufferait la liberté d'exprimer sa pensée par les écrits et par les paroles ; car il ne s'arrêterait pas en si beau chemin, et après les journaux il supprimerait les clubs. Nous attendons de nouveaux renseignements sur les causes qui ont déterminé le gouvernement Cavaignac ou la Constituante à agir ainsi. Toutefois, puisque l'on sévit à Paris contre la presse des prétendants, nous ne savons pourquoi les journaux royalistes bleus et blancs, le *Courrier* et l'*Union Nationale* peuvent, avec tant d'audace et d'amertume, déployer leurs bannières. Il est vrai que nous ne sommes pas en état de siège ; cependant nous savons qu'à la Guillotière l'autorité militaire commandait la garde nationale, et que le maire de cette commune a protesté contre cet empiètement. Nous avons été menacés de la même calamité ; car nous savons que le général Gémeau avait des ordres positifs de le faire, si un seul coup de fusil avait été tiré.

A. M.

DÉPLOIEMENT DE FORCES MILITAIRES A LA CROIX-ROUSSE, A LA GUILLOTIÈRE ET A LYON.

C'est hier, 28 de ce mois, que le général Gémeau est monté à la Croix-Rousse, pour réclamer des pièces de canon qui étaient entre les mains de la garde nationale depuis les jours insurrectionnels de Février, après la prise du fort des Bernardines. Ces pièces étaient sous la protection de la garde civique, comme l'a très-bien dit le citoyen Rejanin, premier adjoint remplissant les fonctions de maire, et non l'objet d'un vol, comme a voulu le faire entendre le premier avocat-général Loyson. Nous ne pouvons nous rendre compte du déploiement extraordinaire de forces militaires qui a eu lieu dans cette dernière commune ; rien n'exigeait que la Croix-Rousse fût occupée militairement, ou entourée de vingt-cinq mille hommes de troupe. Le général Gémeau avait réclaté, et même exigé, la remise des pièces de canon. Des officiers de la garde nationale étaient allés lui dire qu'elles étaient à sa disposition ; il pouvait donc les faire emmener par un simple détachement d'artillerie. Mais il en a jugé autrement ; le général avait une petite rancune, il se vengeait des petites exigences du moment (lors de son début au commandement de la division de Lyon). L'avocat-général se rappelait toujours qu'il n'avait pu sévir lorsque le substitut du procureur de la République fut fait prisonnier (acte que nous désapprouvons). Ils se sont associés pour faire une démonstration inopportune qui pouvait amener les résultats les plus déplorables, dont le gouvernement leur aurait demandé un compte sévère. Ce coup hardi a été suivi de visites domiciliaires, pour désarmer des citoyens qui ne faisaient pas, dit-on, partie de la garde nationale ; de plus, des arrestations d'après mandats d'amener ont été faites. Cependant, dans une allocution au conseil municipal, le général Gémeau a protesté de ses sentiments conciliateurs et de la sincérité de ses opinions républicaines. Nous souhaitons qu'il ait dit vrai, mais qu'il nous soit permis de redouter la force militaire, qui est toujours le précurseur du despotisme. Ce

déploiement inusité de forces n'a pas eu lieu seulement à la Croix-Rousse, mais encore à la Guillotière, où ont été faites plusieurs perquisitions, et à Lyon, où la garde nationale stationnait sur toutes les places d'armes. En face de semblables faits, la population a été calme et résignée ; nous lui en savons bon gré, ainsi qu'aux hommes de bien qui ont participé au maintien de l'ordre en évitant une collision que pouvaient désirer les réactionnaires, mais qui eût été funeste à la cause démocratique.

NOUVEL EMBARRAS.

Nous lisons dans la *Réforme* :

Une pétition présentée à l'Assemblée nationale, le 20 juin 1848, par les compositeurs typographes de Paris, établissait que relever, avec ou sans modifications, les lois sur le timbre et le cautionnement, contre les journaux, c'était ruiner leur industrie et condamner ce corps d'état, dans toutes ses spécialités, au chômage forcé, ce qui veut dire à la misère.

Il n'y a pas, en effet, cent compositeurs que la librairie puisse nourrir en ce moment où toutes les éditions sont arrêtées.

Les ouvriers compositeurs n'entraient pas, du reste, dans la question de pouvoir : *La répression légale* ; ils signalaient même la loi contre les calomnieux.

Aujourd'hui, les ouvriers compositeurs sont venus nous déclarer qu'on allait remettre en vigueur les dispositions légales de l'ancien temps, et que nous ne devions pas compter sur leur concours pour demain.— Nous devons cet avis à nos lecteurs.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

DOUZIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 28 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets. Suspendez partout le mouvement des gardes nationales sur Paris, où leur présence serait inutile. Remerciez-les au nom de la patrie de leur généreux empressement.

TREIZIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 28 juin 1848, six heures et demie du soir.

Le ministre de l'intérieur aux préfets.

Le général Cavaignac vient d'être chargé du pouvoir exécutif par un vote de la chambre, avec le titre de président du conseil ; il nommera ses ministres.

Voici la composition du ministère :

- Justice et affaires étrangères, les mêmes ;
- Intérieur, Sénart ;
- Guerre, général Lamoricière ;
- Marine, amiral Leblanc ;
- Finances, Goudechaux ;
- Travaux publics, Recurt ;
- Commerce, Thouret.

Pour copie conforme :

Le commissaire de la République dans le département du Rhône, MARTIN BERNARD.

ÉVÈNEMENTS DE PARIS.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Nous avons fait, depuis vendredi, tout ce qu'il était possible pour recueillir les renseignements les plus exacts sur les graves événements dont Paris était le théâtre. Mais, comme notre récit a été nécessairement incomplet, à cause de la suppression totale des communications, nous allons revenir, jour par jour, sur ce qui s'est passé depuis vendredi dernier :

Samedi, 27 juin.

On ne pouvait pas se dissimuler, jeudi soir et vendredi, que les troubles étaient loin d'arriver à leur terme, et que les insurgés s'étaient organisés de manière à soutenir une lutte violente pendant plusieurs jours. La garde mobile et la troupe, après avoir essayé vendredi soir de s'emparer des barricades de la rue du Faubourg du Temple, et surtout de celles qui étaient placées au coin de la rue Fontaine-au-Roi et de la rue Saint-Maur, ont été obligées de se retirer parce qu'elles n'étaient pas en nombre suffisant. Il en a été de même dans le haut

du faubourg Saint-Martin. Quant au faubourg Saint-Antoine, on n'avait pas même essayé d'en approcher, tant les barricades étaient déjà formidables.

Pendant toute la nuit du 23 au 24, on n'a pas cessé un instant d'entendre des fusillades sur divers points de Paris. A deux heures et demie du matin, on a commencé à sonner le tocsin, et à quatre heures on a battu la générale dans tous les quartiers. Dans toutes les légions, et surtout dans les quartiers voisins de l'émeute, on avait formé des postes de voisinage à la proximité des carrefours et des coins de rue, afin d'empêcher les insurgés de relever des barricades.

Le 24 au matin, les barricades du faubourg du Temple et du faubourg Saint-Martin avaient été rétablies par les insurgés, et elles étaient plus redoutables qu'auparavant. Ils en avaient formé une d'une hauteur prodigieuse près de la barrière du Combat. Elle était construite avec tant d'art, qu'elle avait dû être désignée par un homme instruit dans la stratégie militaire : elle avait quatre faces, et elle pouvait être considérée plutôt comme une forteresse que comme une barricade.

La journée du samedi a été la plus cruelle pour tout le monde. Les généraux eux-mêmes avaient peine à dissimuler leur inquiétude. L'insurrection, loin d'être ramenée, gagnait du terrain. Elle s'était emparée de la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, du Temple, du cloître Saint-Méry, et les insurgés proclamaient déjà leur victoire complète sur tous les points. Le faubourg Saint-Marceau et le quartier Latin, depuis le Panthéon, étaient également en leur pouvoir.

— Le général Cavaignac et le général Lamoricière, après s'être consultés, ont adopté un plan stratégique qui consistait à resserrer peu à peu l'émeute, de manière à la cerner dans un seul quartier de Paris, où l'on pourrait ensuite employer des moyens extrêmes si les insurgés ne se rendaient pas à discrétion. Tous les efforts de la journée du samedi ont eu pour but de dégager entièrement toute la rive gauche de la Seine et de chasser les insurgés de la Cité et du centre de Paris, de manière à les refouler au-delà des boulevards, depuis le faubourg Poissonnière jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Ce plan a été suivi d'un plein succès, quoiqu'il ait été contrarié plusieurs fois par la manière inexacte dont les ordres ont été suivis.

— La prise du Panthéon et de l'église St-Severin a donné lieu à des pertes considérables dans les rangs de la garde nationale mobile et de la garde nationale sédentaire. On a perdu aussi beaucoup de monde au Temple, dans la rue Boucherat et à la place des Vosges (la place Royale) ; mais le soir, toute la rive gauche de la Seine était délivrée. La place des Vosges était reprise ainsi que le Temple. Le général Cavaignac avait décidé que l'on s'occuperait le lendemain de chasser les insurgés de St-Méry, du marché St-Martin, du faubourg St-Martin et du faubourg du Temple. Des ordres sévères avaient été donnés dans tout Paris pour arrêter toute circulation afin d'empêcher les insurgés de s'emparer de nouveaux des points qu'ils avaient abandonnés. Des estafettes parcouraient toutes les rues, ordonnant aux habitants d'ouvrir leurs volets et de fermer leurs fenêtres, afin d'éviter qu'on pût tirer des maisons sur la troupe, ainsi qu'on le faisait aux environs de toutes les barricades. On a continué l'attaque du faubourg du Temple, du canal St-Martin et de la barrière du Combat ; mais la nuit est arrivée avant que ces points soient tombés au pouvoir des troupes, et le général Cavaignac a fait donner l'ordre de cesser toutes les hostilités jusqu'au lendemain matin.

Dimanche, 25 juin.

Comme hier, la générale a commencé à se faire entendre à quatre heures du matin. On annonce que les opérations de la journée consisteront seulement à se rendre maître du faubourg du Temple, des barricades formées le long du canal dans la rue Saint-Maur, à la rue Grange-aux-Belles, à la barrière du Combat et sur le boulevard Beaumarchais. Il a été décidé qu'on ne s'occuperait que le lendemain du faubourg Saint-Antoine. Des obusiers sont envoyés à la rue Grange-aux-Belles et au faubourg du Temple, où une lutte désespérée recommence et continue pendant toute la journée. Mais l'ordre avait été donné de n'attaquer les insurgés que jusqu'au canal et d'attendre au lendemain pour s'emparer des barricades de la rue Saint-Maur et de la barrière du Combat.

Cependant une centaine de gardes nationaux de la 5e légion, emportés par leur zèle, ont passé le canal et se sont emparés à la baïonnette de deux barricades qui précédaient celle de la barrière. Ce mouvement, qui a coûté la vie à trois gardes nationaux, a été vivement désapprouvé par le général Lamoricière, et il a ordonné d'abandonner les barricades qui avaient été prises afin de ne pas disperser inutilement les forces.

Pendant toute la journée, des perquisitions ont été faites dans tous les quartiers afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'armes cachées. Cinq ou six cents fusils ont été saisis de cette manière rue des Marais, n. 34. On a trouvé quarante hommes et cinquante fusils. Plusieurs de ces hommes étaient blessés et leur retraite a été découverte parce que l'on a vu entrer dans la maison un homme qui apportait de la charpie.

Dans la soirée du dimanche, le faubourg du Temple et la barrière du Combat résistaient encore, et l'on a remis au lendemain pour s'en emparer.

Pendant toute la soirée, on a fait des préparatifs pour attaquer les deux ponts ainsi que le faubourg St-Antoine dans la matinée du lendemain. On a envoyé chercher à la douane des ballots de laine et de crin destinés à servir à l'attaque des barricades. On s'est occupé pendant toute la soirée à faire des gabions, ou sacs remplis de terre pour le siège du faubourg Saint-Antoine. On avait aussi commencé à miner du côté de ce faubourg, et l'on annonçait partout que si le lendemain les insurgés ne se rendaient pas à discrétion, on ferait sauter par la mine toutes les maisons du faubourg.

Les insurgés du quartier du Temple étaient commandés par un capitaine de la 6e compagnie du 4e bataillon de la 5e légion, du nom de Lécuyer; cet homme, ancien fondeur, dirigeait une fabrique de cartouches rue Saint-Maur-Popincourt. Le fils Lécuyer a été arrêté dimanche matin au moment où il cherchait à passer dans les rangs des insurgés. On a fait chez lui une perquisition qui a amené une saisie d'un grand nombre de cartouches. Il a été immédiatement fusillé.

Lundi, 26 juin.

La journée a été beaucoup plus tranquille qu'on ne s'y était attendu. Dès huit heures du matin, le faubourg

du Temple a été enlevé jusqu'à la barrière et le faubourg St-Antoine a capitulé ainsi qu'on a dû le prévoir par les détails de l'assemblée nationale. La barricade de la barrière du Combat a été la dernière qui s'est rendue. Des parlementaires étaient venus proposer au général Lamoricière de se rendre à condition qu'on leur accorderait 3 millions, ces propositions n'ont reçu aucune réponse et l'on a recommencé l'attaque à partir de 3 heures de l'après-midi. On a fait de ce côté environ trois cents prisonniers, parmi lesquels deux rédacteurs de la *Commune de Paris*.

— Depuis hier on a fait dans tout le faubourg Saint-Antoine des perquisitions sérieuses chez tous les habitants. On a transporté trente-cinq charrettes de fusils. On procède également au désarmement des cinquième et douzième légions.

— Hier matin, à neuf heures, les barricades de la rue Grange-aux-Belles, du faubourg du Temple, de la rue d'Angoulême, avaient été emportées, et les insurgés, contenus sur la ligne du canal, se trouvaient refoulés dans les faubourgs Ménilmontant et de Popincourt. Vers onze heures, les mobiles et la ligne, traversant le canal au pont de la rue St-Sébastien, se sont lancés dans le faubourg de Ménilmontant sur l'ordre donné par le général Lamoricière, chargé d'agir sur ce point en combinant ses mouvements avec ceux du général Perrot, commandant les troupes d'attaque au faubourg St-Antoine.

Le bataillon engagé avec les mobiles et la garde nationale, dans la rue de Ménilmontant au delà du canal, devait garder ses positions jusqu'à nouvel ordre. Cependant, les canons et les obusiers qu'attendait le général Lamoricière étaient arrivés. Les pièces étaient en batterie et prêtes à faire feu. L'insurrection, ainsi concentrée, allait être abordée de toutes parts par des forces imposantes, et nul doute qu'elle ne dût être bientôt écrasée. Le général Cavaignac avait fait venir d'Arras et de La Fère un régiment du génie avec l'appareil nécessaire à un siège. Tout était donc prêt pour l'attaque dernière. Que de sang allait couler encore ! La journée s'avancait ; le général Lamoricière, dont l'activité ne s'est pas ralentie un seul instant, qui n'a conservé sa vie que par miracle pendant ces quatre jours, attendait avec une douloureuse anxiété le moment d'agir, c'est-à-dire la nouvelle de l'attaque du faubourg St-Antoine. Le général Cavaignac avait fait sommer une dernière fois les insurgés du faubourg St-Antoine de se rendre. On attendait leur réponse. Le général Lamoricière comptait les minutes. Enfin, un message lui parvient de l'assemblée ; les insurgés s'étaient rendus, et le faubourg St-Antoine était occupé par la garde nationale et les troupes. A cette nouvelle, soldats, officiers, tous se précipitent autour du général Lamoricière, aux cris de vive la République !

Mardi, 27 juin.

Les gardes nationaux disposés à maintenir l'ordre dans les faubourgs St-Antoine et du Temple, ont été désarmés par les ouvriers des ateliers nationaux de service dans ces quartiers.

Le représentant Hingray, colonel de la 10<sup>e</sup> légion, s'est présenté aujourd'hui à cheval devant le café d'Orsay, où se trouve un poste de gardes nationaux de cette légion. Le colonel a été accueilli par des acclamations peu parlementaires ; on lui a fait des reproches fort sévères et la discussion a été assez vive pour que des représentants qui déjeûnaient au café qui fait le coin de la rue du Bac, soient venus interposer leur autorité pour empêcher que cette discussion allât plus loin.

Il paraîtrait, du moins on le dit, que le colonel Hingray n'a pas paru à la tête de sa légion depuis quelques jours.

A l'une des barricades de la rue de Cléry, on remarquait une femme portant un drapeau rouge. Lorsque la garde nationale est arrivée pour enlever la barricade, elle a refusé d'en quitter le sommet, et dès la première décharge elle est tombée percée de balles.

Une scène affreuse a eu lieu à l'une des barricades du faubourg St-Jacques. Des gardes républicaines licenciées occupaient cette barricade lorsqu'un fort détachement, arrivant de ce côté sans défiance, a subi une décharge qui lui a fait perdre beaucoup de monde. Ce détachement a été fait prisonnier et les hommes ont été forcés de se mettre avec les insurgés. Bientôt, cependant, les hommes de la garde nationale et de la troupe étant venus attaquer cette barricade, les deux fractions de la garde républicaine ont commencé à se battre l'une contre l'autre. L'on est parvenu facilement à déboucher les insurgés qui ont été presque tous faits prisonniers.

— La caserne de la Roquette dans laquelle il existait cent cinquante hommes seulement, entourée par l'insurrection, a résisté à toutes les tentatives ; les factieux ont jeté des essences sur les murailles et au moyen de tramées de paille ont cherché à y mettre le feu.

— En dehors des murs extérieurs de Ménilmontant, nous avons vu des barricades faites par la garde nationale pour s'opposer au passage de la troupe, contre laquelle des coups de feu ont été tirés.

— Les jeunes Delzot et Martin, les deux gardes mobiles qui viennent d'être décorés, ont dîné hier, l'un chez M. de Rothchild et l'autre chez le général Cavaignac. On raconte que le jeune Delzot a sauvé trois fois de suite son lieutenant. Une fois entre autres voyant qu'un insurgé couchait son officier en joue, il a placé son fusil devant lui ; la balle a brisé le fusil en deux et les éclats ont fait une confusion au lieutenant au front.

— On annonçait ce matin que Mgr l'archevêque de Paris avait succombé à ses blessures. Les derniers bulletins démentent cette triste nouvelle, mais elles présentent l'état du vénérable pontife comme désespéré.

— On a arrêté dans la nuit du dimanche au lundi, une femme assez bien mise qui paraissait sur le point d'accoucher. Elle a été fouillée, et sa grossesse n'était autre chose que des cartouches.

Les insurgés avaient eu les ouvriers fondeurs parmi eux et ils avaient fondu du canon à l'atelier de M. Cavé, qui est situé à Belleville.

— C'est la maison du régicide Pépin qui a été détruite à l'entrée du faubourg St-Antoine par la fusillade et la canonnade de l'autorité.

— Dimanche soir, dix ou douze femmes qui vendaient de l'eau-de-vie empoisonnée aux militaires stationnés sur la place de l'Hôtel de-Ville, ont été immédiatement passées par les armes : quelques militaires ont succombé.

— Le maire de Paris vient de prescrire l'illumination de toutes les maisons de Paris, pour éclairer et les patrouilles de nuit et les fenêtres des citoyens, afin de faciliter la surveillance.

— Aucune bataille de l'Empire n'a privé la France de tant de généraux que les événements des quatre dernières journées.

— La Bourse a ouvert seulement pendant quelques instants, sans affaires ; la fermeture doit durer autant que l'état de siège.

— On a la certitude que 7 à 8,000 insurgés se sont réfugiés dans le bois de Vincennes, où ils sont poursuivis avec une ardeur et une énergie remarquables : il est probable qu'en raison des mesures prises, on parviendra à les traquer.

— Tous les insurgés embusqués à l'extrémité d'une maison de la rue Pétrelle, près le clos St-Lazare, étaient armés de fusils à vent. On entendait siffler les balles, sans entendre partir le coup. On a fait la même remarque dans une foule de quartiers, et particulièrement autour de l'Hôtel de-Ville. Sur beaucoup de points, les insurgés faisaient usage de la poudre coton et du fulmi-coton, qui a pu leur être facilement apporté par les personnes de l'apparence la plus inoffensive.

— L'abolition de la peine de mort était une nécessité républicaine, et néanmoins certaines personnes pensent que cet allègement dans le châtimement a contribué d'une façon très-sensible à entretenir la révolte. Ainsi, aujourd'hui 200 prisonniers ont été dirigés avec des forces imposantes vers le Champ-de-Mars, où ils devaient, leur disait-on, être fusillés ; alors ils ont fait entendre les plaintes et les réclamations les plus vives sur ce qu'on leur avait assuré que leur vie n'était pas en danger. Cependant à leur arrivée sur le lieu prétendu de l'exécution, on les isola complètement : un régiment de cavalerie partit immédiatement du pont d'Iéna au triple galop dans leur direction. Aussitôt les 200 prisonniers sur lesquels l'épreuve se consommait demandèrent grâce de la vie, ce qui leur fut bien entendu accordé ; mais ils ont été enfermés dans les caveaux de l'Ecole militaire.

— On lit dans le *Courrier Français* du 27 juin : « On a arrêté aujourd'hui dans la cour de l'assemblée nationale plusieurs individus porteurs de faux laissez-passer. Nous avons vu parmi les personnes arrêtées le citoyen Delaire, ancien avoué et chef d'un club. »

— On s'occupe avec bien de l'anxiété du malheureux événement qui a eu lieu à une heure du matin sur le Carrousel et dans la cour des Tuileries.

Un convoi considérable de prisonniers qui, dit-on, s'élevait à 150, s'est révolté contre les gardes nationaux qui les conduisaient et s'est emparé de quelques fusils. Un combat sérieux s'est engagé et une fusillade très-vive a été dirigée contre les prisonniers. Malheureusement, il paraît que les gardes nationaux qui étaient derrière la grille des Tuileries ont, à cause de l'obscurité et en tirant sur les insurgés en fuite, atteint quelques gardes nationaux qui étaient sur la place : il en est résulté un affreux malheur : on dit que trois ou quatre de ces braves gens ont été tués et un assez grand nombre grièvement blessés.

Une quarantaine de prisonniers ont été tués et sont encore en ce moment gisant dans la cour des Tuileries. Un témoin oculaire assure avoir vu parmi les morts des hommes vêtus de redingotes comme tous ceux que l'on remarquait dans toutes les émeutes, et qui paraissent diriger le mouvement.

— Plusieurs coups de feu ont été tirés cette nuit de patrouille à patrouille. Quelques blessures ont été faites. Ces déplorables rigueurs sont dues à la négligence ou au défaut de mémoire des chefs de patrouille qui avaient oublié le mot d'ordre.

— On assure que le plan stratégique de l'insurrection est dû tout entier à Kersausie, le candidat au grade de colonel de la 12<sup>e</sup> légion.

— On annonce l'arrestation d'un lieutenant-colonel de la garde nationale de Paris qui, par excès de zèle et de bravoure ou autrement et pour avoir outrepassé les ordres du général Cavaignac, aurait compromis gravement l'existence du détachement mis sous ses ordres.

— La mise en liberté et sous caution du citoyen E. Girardin a été demandée et refusée.

— On lit dans l'*Union* du 27 juin : « M. Lalanne, directeur des ateliers nationaux, est, dit-on, arrêté. »

— On lit dans le *Sicte* dudit jour :

« Hier, à neuf heures et demie, le citoyen Caussidière, représentant du peuple, se rendait sur le théâtre du combat. Quelques gardes nationaux l'ont arrêté pour l'interroger et lui demander s'il y avait quelque espoir d'arrêter l'effusion de sang. Le représentant du peuple a répondu : « Il y a huit jours, j'ai prévenu le gouvernement de ce qui allait avoir lieu. En ce moment on pouvait tout empêcher. On n'a rien fait ; maintenant « au point où en sont les choses, la question est impossible. On m'a demandé d'aller en parlementaire « au faubourg Saint-Antoine, mais j'ai dû refuser. C'est « là que se sont réfugiés tous les forçats libérés et repris de justice de la capitale : si j'y étais allé, je serais « tué en ma qualité d'ancien préfet de police. Je vais « néanmoins tenter un effort. »

— Il y avait 65 barricades depuis la Bastille jusqu'à la barrière du Trône.

— Le maréchal Soult reçoit tous les jours à sa table une douzaine de gardes nationaux. Ces gardes nationaux sont des départements. Dans le faubourg Saint-Germain, toutes les personnes riches ont suivi cet exemple.

— La quantité d'or qui a été trouvée sur des insurgés est considérable. Ce matin, on a trouvé sur un individu qui avait été arrêté sur les barricades une caisse rem-

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 27 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

Aujourd'hui la place de la Révolution est plus abordable. On s'est un peu relâché de la consigne de la veille.

Il n'y a sur la place que des gardes nationaux des départements, et sur le pont le 7<sup>e</sup> de ligne! Les canons sont toujours braqués en avant du péristyle.

A dix heures nous arrivons dans la salle où il y a encore fort peu de représentants. Nous remarquons le général Oudinot qui arrive de l'armée des Alpes, tout halé par le soleil du midi. Plusieurs de ses collègues lui serrent la main et l'embrassent.

A onze heures l'assemblée est très nombreuse et très animée. On paraît s'entretenir de l'accident fâcheux qui, cette nuit encore, a fait couler le sang des gardes nationaux dans les Tuileries. Cette affaire est racontée de plusieurs façons. Toujours est-il que c'est à l'occasion de prisonniers qui ont tenté de s'évader que se sont malheureusement tirés des coups de fusil dans l'obscurité.

Le citoyen président, à l'ouverture de la séance, annonce que la situation de la capitale est de plus en plus satisfaisante. Les nouvelles des départements, dit-il, sont bonnes. Le calme n'a pas cessé d'y régner.

Vous savez que des désordres graves auraient éclaté à Marseille. Mais les dernières nouvelles sont plus rassurantes. L'ordre y est rétabli. Il y a quelque agitation à Nantes, à Lyon, à Nîmes, mais l'ordre n'a pas été troublé.

Le gouvernement exécutif a continué à prendre les mesures les plus nécessaires au rétablissement de la tranquillité publique. Le licenciement des 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> légions a été ordonné. Le désarmement s'effectue sans résistance. Partout l'autorité veille et agit. J'ai à vous entretenir de quelques mesures particulières. Nous avons déjà voté des secours pour les veuves et les enfants des victimes. Mais il ne suffit pas que l'assemblée ait pourvu à des nécessités aussi sacrées. Nous devons tourner aussi nos regards vers les victimes. Nous devons penser à ceux qui sont morts pour la patrie et leur rendre des honneurs funèbres dont l'éclat restera gravé dans la mémoire de la nation.

Je vous propose de nommer une commission de neuf membres qui, d'accord avec le pouvoir exécutif et deux membres du bureau, régleront les détails de cette pieuse cérémonie.

Une voix : Nommez une commission plus nombreuse.  
Le citoyen président : Cette proposition est-elle appuyée ?  
De toutes parts : Non ! non !

Le citoyen président tire au sort les membres de la commission qui se trouve composée de la manière suivante :

Les citoyens Charlemagne, Jules Lasteyrie, Fournier, Montreux, Léon Franchet, Liederel, Ambertin, Martin (de Strasbourg) et Emile Ribeyrioux.

Le citoyen président reprend : De tous les points des départements il est arrivé des gardes nationaux ; il en arrive tous les jours qui viennent s'associer bravement aux fatigues de la garde nationale parisienne. Jusqu'à présent votre président et votre bureau sont allés à leur rencontre pour les complimenter au nom de l'assemblée. Nous ferons pour les derniers venus ce que nous avons fait pour les premiers, mais pas davantage.

Quelques-uns de nos collègues m'ont parlé d'une grande revue (oui ! oui !) de toutes les troupes et de toutes les gardes nationales.

Je propose de renvoyer à la commission que nous venons de tirer au sort le soin de s'entendre avec le pouvoir exécutif. (Oui ! oui !)

Le citoyen président donne lecture de la proposition d'un membre, qui demande que chaque représentant, au lieu de dire à la tribune ce qu'il sait sur les événements, se mette en communication avec la commission d'enquête.

Le citoyen président ajoute qu'hier soir il a été si fatigué et si souvent dérangé pour donner des signatures, qu'il lui a été impossible de s'occuper du projet de proclamation voté hier soir.

La séance est suspendue, et ne sera reprise qu'à deux heures. En ce moment, nous voyons entrainer dans la prison du Palais une cantinière dont l'eau-de-vie est empoisonnée. Cette femme est nantie d'un pistolet ; elle s'est débattue avec rage au moment de son arrestation. Il a fallu lui attacher les bras.

A trois heures la séance est reprise. L'assemblée est nombreuse et animée.

Le citoyen Sénard : Avant de donner la parole au citoyen rapporteur, je viens satisfaire un vœu unanime en vous donnant connaissance des dépêches télégraphiques de Limoges et de Marseille. A Limoges, l'émotion causée par la nouvelle des événements de Paris, n'a point amené de collision. L'ordre a été promptement rétabli. A Marseille tout est rentré pareillement dans l'ordre. Mais malheureusement ce n'a pas été sans effusion de sang. Un petit nombre de soldats et de gardes nationaux a été tué dans la lutte engagée uniquement, à ce qu'il paraît, par les clubistes montagnards. La légion italienne est étrangère à ce mouvement. Les Montagnards ont laissé sur le carreau une quinzaine de leurs. Mais les prisonniers arrêtés dans les campagnes ne s'élèvent pas à moins de 700. (Mouvement.)

Le citoyen Vivien, rapporteur de la commission du règlement, expose les nouvelles modifications que la commission présente aux dispositions du règlement concernant l'initiative des membres.

Le citoyen Méaulle, rapporteur de la commission relative au projet de décret sur la déportation, a la parole :

Le citoyen Méaulle : Votre commission s'est trouvée placée entre deux décrets : l'un de l'assemblée, relatif à la déportation de tous les individus pris les armes à la main, l'autre du pouvoir exécutif qui les traduisait devant les tribunaux militaires. Votre commission, placée entre ces deux opinions également absolues, a tâche de prendre un moyen terme pour les concilier. Elle a compris que, dans les circonstances actuelles, la société, violemment attaquée devait se défendre par tous les moyens à sa disposition. Cependant il est évident que, parmi les révoltés, parmi les coupables, il y a diverses catégories. Ainsi, les simples combattants sont moins coupables certes que les meneurs, les instigateurs, ceux qui ont donné de l'argent pour fomenter la guerre civile. Voici donc la double mesure que nous vous proposons en tête du décret :

« Art. 1<sup>er</sup>. Seront transportés par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus qui ont pris part à l'insurrection du 22 juin et journées suivantes.

« Art. 2. L'instruction commencée devant les conseils de guerre suivra son cours en ce qui concerne ceux que cette instruction désignerait comme chefs, auteurs ou instigateurs de l'insurrection, comme ayant distribué de l'argent, exercé un commandement ou commis quelques actes aggravants de rébellion.

« Art. 3. Une décret de l'assemblée nationale déterminera

le régime spécial auquel seront soumis les individus transportés.

« Art. 4. Le pouvoir exécutif est chargé de procéder, sans délai, à l'exécution du présent décret. »

Le général Cavaignac : Je m'étonne de quelques-unes des paroles prononcées par votre rapporteur. Il a dit que la commission s'était trouvée placée entre deux opinions absolues : celle de l'assemblée et celle du pouvoir exécutif. Je m'étonne, citoyens, qu'on me donne, aux yeux de l'assemblée, aux yeux de la nation, une attitude qui n'a pas été la mienne, celle d'un homme qui se serait montré plus sévère que l'assemblée, que la nation tout entière. (Très bien.) C'est de l'histoire que nous faisons, messieurs, et il ne faut pas qu'on ajoute à la responsabilité que notre dévouement à la patrie, à la République nous fait un devoir d'accepter. (Bravos prolongés, acclamations.)

Le citoyen Méaulle donne quelques explications, desquelles il résulte que son intention n'a été aucunement celle qu'a pensée le général Cavaignac, à Dieu ne plaise ! Sa parole a trompé sa pensée ! Cela est si vrai, que le décret présenté l'a été d'accord avec le chef du pouvoir exécutif.

Le général Cavaignac : L'assemblée me permettra d'ajouter que les modifications apportées au projet, et qui sont des atténuations, l'ont été sur ma demande. (Très bien.)

Un membre demande que le rapport soit envoyé à l'impression et la discussion renvoyée à demain. (Réclamations. Quelques voix : Oui ! oui !)

Le citoyen Perrier : Je demande l'urgence. Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, je ne comprends pas l'ajournement. (Très bien ! Approbation.)

La séance continue.

CHRONIQUE LOCALE.

Par des avis officiels et non officiels, on savait à la Croix-Rousse les formidables préparatifs qui se feraient pour la journée d'hier. Le soin de l'administration municipale était tracé ; tirailée en sens contraire elle était résolue de suivre la ligne de conduite qu'elle a tenue depuis le 24 février.

Aussi des délégations nombreuses se sont rendues, tantôt chez le général, tantôt chez M. Martin Bernard. Leur but était de prendre les moyens d'arriver à éviter l'effusion du sang. Les ordres reçus de Paris étaient impérieux ; on ne pouvait plus tarder à faire rentrer dans les magasins de l'Etat les pièces de canon déposées dans la cour de la mairie.

L'administration s'entoure alors de tous les officiers de la garde nationale ; bien des personnes influentes et en contact avec les ouvriers étaient là aussi. Presque à l'unanimité, il y fut décidé que la résistance serait coupable et que les canons seraient rendus.

Aussitôt la garde nationale fut convoquée à neuf heures et demie, deux compagnies s'emparèrent de la porte principale par mesure de précaution. A onze heures, la troupe arriva. Le général, en passant devant la garde nationale, prononça de chaleureuses et patriotiques paroles. « Je viens fraterniser avec vous, dit-il, que cette journée consolide la République. Donnons-nous la main au cri de Vive la République. »

La garde nationale répond à ce cri : Oui, vive la République, mais pas de réaction.

Le général, après avoir été salué par le maire et tout son conseil, s'est rendu à la mairie avec son état-major, accompagné de M. Loyson, procureur-général de la République.

Le magistrat a requis M. le maire de céder, au nom de la loi, les pièces d'artillerie prises aux Bernardines. On eût désiré que M. Loyson ne laissât pas échapper une parole qui ne rétablissait pas les faits d'une manière bien exacte ; ce que l'on a entendu avec peine.

Le maire a répondu avec noblesse à cette réquisition, et le général, inspiré toujours par un sentiment généreux, s'est écrié : « Moi, c'est au nom de la fraternité que je vous les demande. »

Le conseil est descendu dans la cour de la mairie. Le maire a ordonné au capitaine de l'artillerie de la Croix-Rousse de faire la remise des pièces ; elles sont parties accompagnées de quelques clameurs partielles.

Quelques manifestations injurieuses ont eu lieu contre les gardes nationaux et la troupe, qui avaient ordre d'y opposer le calme le plus stoïque.

Une heure après la ville était calme.

Les habitants buvaient avec les officiers et les soldats.

Quelques arrestations ont eu lieu ; quelques fusils ont été enlevés.

Enfin cette journée, qui pouvait avoir une date funeste, a prouvé de nouveau le patriotique dévouement de l'administration municipale et le bon sens de cette population qu'on calomnie, parce qu'on ne la connaît pas. (Communiqué.)

Plusieurs mandats d'amener ont été lancés ces jours derniers. On parle déjà de quelques arrestations opérées spécialement sur les présidents de quelques clubs de Lyon.

Hier, par une coïncidence digne de remarque, plusieurs salles de clubs étaient fermées et n'ont pu être ouvertes, malgré les réclamations. On a fait presque partout la même réponse : « Celui qui a la clef n'y est pas. »

Il est bon de remarquer que ce sont les clubs de Lyon qui ont empêché en grande partie que le sang coulât dans nos rues.

plie de pièces d'or. Il pouvait y en avoir pour sept à huit mille francs. On dit qu'un jeune homme, qui a été arrêté sur les barricades, a fait des révélations. Il aurait avoué que tous les ouvriers des ateliers nationaux recevaient 25 fr. par jour et les brigadiers 50, pour se battre.

— On a déjà confronté, depuis deux jours, un grand nombre de prisonniers avec le citoyen Allard, chef de la police de sûreté, et les autres agents de police. Tous ceux qui ont été reconnus comme repris de justice ont été fusillés. On en a fusillé 150 pendant la nuit dernière.

— On compte déjà à Paris plus de 50,000 gardes nationaux venus de la province. Le département de Seine-et-Marne en a envoyé 10,000 à lui seul. On croit que sous peu de jours leur nombre dépassera 80,000 pour la grande revue qui doit avoir lieu au Champ de Mars.

— On dit que des ordres viennent d'être envoyés pour armer une frégate et deux corvettes de charge, afin de transporter les insurgés prisonniers au lieu de leur déportation.

— Par ordre du général Cavaignac, le corps du général Négrier a été embaumé.

— La circulation est rétablie aujourd'hui dans tous les quartiers de Paris ; mais il est encore défendu de sortir hors des barrières ou d'entrer dans la ville. Un grand nombre d'insurgés est parvenu à s'échapper et à se retrancher sur les hauteurs ; mais il ne faut pas s'alarmer de ce retour à une rébellion comprimée ; les positions nouvelles ne sont pas tenables de la part des révoltés, auxquels, du reste, on n'a pas laissé le temps de se fortifier. On assure qu'ils ont envahi le cimetière du Père-Lachaise.

— La circulation vient d'être suspendue à une grande distance autour du Louvre, où sont réunis un grand nombre de prisonniers.

— Les gardes nationales de province arrivent à chaque instant et sont dirigées vers l'assemblée nationale.

— On lit en tête du journal le Peuple Constituant, daté des 26 et 27 juin :

« Nous, sincères républicains, moins heureux que les citoyens du Constitutionnel, des Débats, etc., nous n'avons pu paraître hier, le pouvoir nouveau ayant mis le scelle sur nos presses. Aujourd'hui nous tentons de remplir un devoir envers nos abonnés sans répondre de demain. »

— Les ponts du canal avaient été tournés dans la nuit d'avant-hier afin d'empêcher l'arrivée des ouvriers de la banlieue qui habitent ces quartiers, à l'arrivée de la garde nationale des communes qui avoisinent le canal, ils ont été replacés, puis retournés.

— Les communications entre les quartiers de Paris ont enfin été rétablies hier soir, à partir de huit heures, dans tous les quartiers de Paris, à l'exception, toutefois, du quartier Saint-Antoine, où l'on ne laisse pénétrer qu'avec la plus grande difficulté. Ce matin encore, la garde mobile barre le boulevard Beaumarchais à une portée de fusil de la colonne de Juillet, et l'on fait accompagner tous ceux que des affaires sérieuses appellent dans le faubourg Saint-Antoine.

L'appel suivant avait été affiché hier dans le faubourg Saint-Antoine et dans la commune de Montmartre par les insurgés :

« Aux armes ! Nous voulons la République démocratique et sociale !

« Nous voulons la souveraineté du peuple !

« Tous les citoyens d'une République ne doivent et ne peuvent vouloir autre chose.

« Pour défendre cette République, il faut le concours de tous. Les nombreux démocrates qui ont compris cette nécessité sont déjà descendus dans la rue depuis deux jours.

« Cette sainte cause compte déjà beaucoup de victimes, nous sommes tous résolus à venger ces nobles martyrs ou à mourir.

« Alerte ! citoyens ! que pas un seul de nous ne manque à cet appel.

« En défendant la République, nous défendons la propriété.

« Si une obstination aveugle vous trouvait indifférents devant tant de sang répandu, nous mourrions tous sous les décombres incendiés du faubourg Saint-Antoine.

« Pensez à vos femmes, à vos enfants, vous viendrez à nous. »

La mairie du huitième arrondissement n'a pas été incendiée.

Un arrêté du pouvoir exécutif ordonne à tous les commissaires près les conseils de guerre de se livrer immédiatement à l'information des faits relatifs aux cruels événements qui viennent de s'accomplir et qui seront soumis à cette juridiction.

Un nouveau soulèvement des prisonniers qui sont gardés dans le Carrousel s'est encore déclaré ce matin : les mesures répressives les plus énergiques ont été immédiatement prises ; le calme s'est rétabli. La circulation est interdite dans les environs de cette place et du Louvre.

Le pouvoir exécutif a envoyé aux journaux la communication suivante :

Quelques journaux ont annoncé que M. Emile de Girardin avait été arrêté et que les scellés avaient été apposés sur les presses de son journal.

Le fait est vrai, mais il faut ajouter que dix autres journaux ont également cessé de paraître, et que leurs presses ont aussi été mises sous scellés.

Ces journaux ainsi frappés sans acception d'opinion, mais dont la rédaction était de nature à prolonger la lutte qui a ensanglanté la capitale sont :

La Révolution, la vraie République, l'Organisation du travail, l'Assemblée Nationale, le Napoléon républicain, le Journal de la Canaille, le Lampion, la Liberté, le Père Duchêne et le Pilori.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 26 juin.

Quelques minutes après, le citoyen Corbon annonce qu'il est heureux de donner à l'assemblée nationale une heureuse nouvelle, celle d'un mieux sensible dans l'état du citoyen Dornès.

A six heures, le président annonce que la commission nommée pour s'occuper de la loi de déportation n'a pas encore terminé son travail. Il confirme le rétablissement de l'ordre sur tous les points.

Dans sa séance de mardi soir, le club Central a adopté le projet d'affiche suivant, qui a été placardé hier sur les murs de notre ville :

« Citoyens,

« Le sang a rougi le pavé de la capitale. Evitons parmi nous ces irréparables malheurs. L'humanité nous recommande le calme et l'ordre; que tous les démocrates se rallient à ce beau sentiment, qui fait la gloire du nom français. La République est un régime de discussion et non de bataille. Les dissensions ne profitent qu'aux ennemis de la démocratie. »

(Suivent les signatures.)

— Le *Courrier de Lyon* cherchant, dans sa tactique habituelle, à trouver des ramifications partout et pour tout, prétend qu'à Lyon on savait d'avance le mouvement de Paris. Il avance comme preuve que les clubs de Lyon ont été en permanence à cet effet. Ceci est faux. Nous sommes en mesure de le prouver. Mais si l'on veut lire le *Courrier* du 25, on verra que 24 heures avant tous les journaux de Lyon, il savait qu'on se battait à Paris. D'où vient l'or trouvé sur les insurgés? Ce n'est pas des clubs, n'est-ce pas, *Courrier*?

— On signe en ce moment quelques pétitions tendant à demander à l'Assemblée nationale toute la clémence que peut avoir une grande nation comme la France envers les malheureux qui ont été faits prisonniers dans les affaires de Paris.

— Hier on a arrêté un prêtre étranger qui distribuait de l'argent dans les ateliers nationaux, et excitait, à ce qu'on nous assure, les ouvriers à la révolte.

— Hier, une visite domiciliaire a eu lieu chez le citoyen Desguillot, porte-drapeau de la légion de la Guillotière. Cette visite avait pour but de rechercher des armes qui, disait-on, devaient se trouver en quantité chez ce citoyen. Les visiteurs n'ont rien trouvé, parce que l'arsenal n'existait que dans leur imagination.

On nous annonce à l'instant que les visites domiciliaires continuent dans la Grande-Rue de la Guillotière. Elles seront aussi sans résultat. Ces visites se font par des détachements moitié troupe de ligne et moitié garde nationale.

Plusieurs arrestations ont été faites sur les places publiques de cette commune, parmi les groupes où avaient lieu des discussions animées. Les prisonniers ont été transportés au fort Lamotte. On les relâchera sans doute aujourd'hui.

— Le 28 juin, la garde nationale du poste de la place d'Albon a arrêté un homme habillé en femme, qu'on disait avoir distribué des cartouches.

— Avant-hier, sur le quai du Rhône, une jeune personne de quatorze à quinze ans tomba d'un bateau à laver dans le fleuve et disparut sous les flots, qui allaient lui donner la mort, si un intrépide jeune homme ne se fût précipité à la nage pour la sauver.

Il parvint à la saisir d'un bras vigoureux et la ramena au rivage, où elle fut rappelée à la vie par les soins des spectateurs et par sa mère tout éplorée; c'était touchant et admirable. Ce jeune homme est digne de tout éloge; il se nomme Malard (Jules), âgé de dix-sept ans, ouvrier typographe.

— On lit dans le *Patriote des Alpes* :

« Les bruits les plus sinistres ont couru cette semaine à Chambéry.

« Suivant les uns, une manifestation hostile au gouvernement devait avoir lieu dans la journée de dimanche; selon les autres, une bande de *Voraces* était attendue pour mettre le pays à feu et à sang. Inutile de dire que tout cela n'existait que dans l'imagination de ceux qui ont préparé cette ignoble mystification.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que certains hommes s'appliquent à jeter la terreur dans l'esprit des paisibles habitants de notre ville, à nous tenir en échec perpétuel par les bruits les plus absurdes. »

Lyon, le 28 juin 1848.

Citoyen rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de faire savoir dans votre prochain numéro que je suis tout-à-fait étranger à la lettre contenue dans votre numéro de ce jour 28 juin, signée Ch. M..., rue Romarin, n° 3, quoique habitant la même maison et portant les mêmes initiales que le signataire de ladite lettre.

Agréer, etc.

Ch. MONNERET,  
Rue Romarin, n° 3.

**Théâtre des Celestins.** — Jeudi 29 juin 1848.

Au bénéfice de M. Lureau.

Première représentation de le *Docteur Noir*, drame en sept actes, par MM. Anicet-Bourgeois et Duma noir.

1er acte, *l'Epidémie*. — 2e acte, *la Case du Mulâtre*. — 3e acte, *La Marée montante*. — 4e acte, *Le Mariage secret*. — 5e acte, *L'Outrage*. — 6e acte, *Les Cachots de la Bastille*. — 7e acte, *la Folie*!

Première représentation de le *Marchand de Jouets d'Enfants*, vaudeville en un acte, par MM. Mélesville et Guillard.

*Le Parrain*, chansonnette comique nouvelle; paroles de M. Ch. Letellier; musique de M. A. Marquerie, chantée par M. Lureau.

— Un *Divertissement*, par tous les artistes du Grand-Théâtre.

Italie.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Nous lisons dans un bulletin de l'armée daté de Peschiera 20 juin 1848, neuf heures du soir :

« Les nôtres ont été attaqués le 18 sur les hauteurs de la *Corona* par 2,500 Autrichiens. Le poste était défendu par le 5<sup>e</sup> bataillon du 14<sup>e</sup> régiment et la 3<sup>e</sup> compagnie des *Bersaglieri*. L'ennemi a été vigoureusement repoussé en laissant 18 prisonniers et 500 tant morts que blessés. »

— D'Aspre a abandonné Padoue après l'avoir frappé d'une contribution de 120 mille francs; il est entré à Vérone: on fortifie Vicence.

— VENISE. — Les Autrichiens ont attaqué le fort Malghera. Cette première attaque a été repoussée. On a expédié des secours de Venise. On s'attendait à une seconde attaque.

— MILAN. — Le général Durando demande que sa conduite, à Vicence, soit jugée par un conseil de guerre.

(*Cor. Mercantile.*)

— PARME. — La loi électorale vient d'être publiée. Neuf collèges vont être appelés à envoyer des députés à Turin.

— NAPLES, 15 juin. — La première division de notre corps d'armée rappelé des frontières des Etats pontificaux, est rentrée dans le royaume; Scala doit le commander. Le second corps d'armée est attendu de jour en jour ainsi que la flotte.

Les élections des députés ont eu lieu à Naples avec le plus grand calme.

— COSENZA, 18 juin. — Le *Comité de salut public* publie un rapport duquel il résulte que deux vapeurs de guerre et une corvette se sont présentés devant Paola le 11 juin, avec ordre de se faire livrer les armes, ou à défaut de bombarder la ville. A l'approche des navires napolitains, le tocsin avait amené toutes les campagnes des environs, et les habitants firent répondre que les Calabrais n'étaient pas capables d'une bassesse; qu'ils ne rendraient leurs armes qu'avec la vie; que si on brûlait leurs habitations, les habitants de la province entière se feraient un devoir de partager les leurs avec leurs frères de Paola.

— GÈNES, 22 juin. — Cette ville a été travaillée par des rumeurs à peu près semblables à celles qui circulent à Chambéry et que nous reproduisons à la Chronique locale.

23 juin. — Le vapeur sard *Gulnara* est parti ce soir pour l'Adriatique. Le gouvernement aurait en outre requis deux vapeurs de la *direction des vapeurs sardes*.

— NICE, 21 juin. — Le brave général Garibaldi est débarqué ce matin, au milieu d'une foule immense, avec cent hommes de la légion étrangère.

(*Echo des Alpes maritimes.*)

— BOZZOLO, 20 juin. — On signale la présence de petits corps de cavalerie autrichienne à Porciaolo et Borgoforte.

— MESSINE. — Une conspiration royaliste vient d'être découverte. On devait livrer la ville au commandant de la forteresse. C'est un caporal qui a dénoncé, au Comité de salut public, toutes les trames de la conspiration. De nombreuses arrestations ont eu lieu.

(*Méditerranée.*)

— Il vient d'arriver à Paris des nouvelles très graves d'Italie. Un courrier extraordinaire, venant de Turin, est descendu au ministère des affaires étrangères avec des dépêches du roi Charles-Albert lui-même.

— MODÈNE. — Un mouvement a eu lieu à Modène les 18 et 19 juin. La population s'est portée sous les fenêtres du

palais du gouvernement en criant : à bas le gouvernement provisoire! et demandant la mise en liberté du docteur A. C.

VIENNE. — Le comité de sûreté publique a décidé, le 15 juin, à l'unanimité, qu'il serait envoyé des renforts extraordinaires à l'armée autrichienne en Italie.

(*Zeitung.*)

BOLOGNE, 20 juin. — Les Suisses qui ont combattu à Vicence sont arrivés hier matin avec un corps de volontaires. Ils ont tous été bien reçus.

Goberti est aussi arrivé, il loge chez le légat. Du balcon du palais, il a parlé au peuple. Il ne faut pas, a-t-il dit, se décourager pour les pertes faites dans la Vénétie. Les républicains sont aussi, après tout, de braves gens que nous devons respecter.

Espagne.

Madrid, 19 juin.

Les persécutions continuent ici; elles ont redoublé ces jours derniers. Toutes les semaines il part pour les galères deux chaînes composées d'au moins cent personnes chacune.

Le gouvernement a perdu l'espoir de voir le comte Montemolin se réunir à Isabelle, sous la tutelle de Christine; aussi commence-t-il à sévir contre les carlistes, et il en a expédié quelques-uns par les chaînes des condamnés. La conséquence de cette fusion de condamnés libéraux et carlistes sera un prétexte pour découvrir plus tard une conspiration tramée entre eux; par suite, les uns seront fusillés, les autres déportés, et le système de terreur, à l'ordre du jour, ira toujours son train.

Mais le bon sens public fera justice de ces stupides calomnies, qui tombent sous la plus simple analyse, et prouvent l'ingénieux talent inventif de nos gouvernants.

Disons le hautement, pour qu'on le sache bien: jamais nous, libéraux, ne nous unirons avec ceux qui ne professent pas nos principes. Nous ne marcherons qu'avec les hommes qui professent comme nous un amour exclusif pour le drapeau de la liberté.

Les enfants de la reine-mère Christine viennent de partir pour les provinces basques. Elle va à Séville assister aux couches de Mme Montpensier. On dit que la reine Isabelle doit l'accompagner. D'autres, mieux informés, attribuent ce voyage à la crainte des *grandes chaleurs* dont nous sommes menacés à Madrid cet été. Ces malheurs, nous aurons à les supporter, à Narvaez le héros et nous pauvre peuple. Nous verrons bien.

NOUVELLES DIVERSES.

Voici un trait du roi de Sardaigne en l'honneur de la France, qui mérite d'être connu: La ville de Peschiera fut prise en 1796 par les Français à la suite d'un assaut meurtrier. Le général qui commandait la place fit inhumer les restes de nos soldats dans une plaine située sur les bords du Mincio, et il fit élever, en cet endroit, une petite pyramide destinée à consacrer le souvenir de leur mort glorieuse. Lorsque les Autrichiens devinrent maîtres de la Lombardie, à la suite des traités de 1815, ils détruisirent le monument et profanèrent la sépulture de nos braves. Le roi Charles-Albert, lorsqu'il fut maître de Peschiera, fit rétablir la pyramide funèbre et y plaça l'inscription suivante en langue italienne: « A la mémoire de l'armée française, 1796-1848. »

(*Le Patriote Savoisien.*)

Le Directeur-Gérant, FAURÈS

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-BUSAND,  
aux halles de la Grenette.

## BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation de ces bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.